

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi, le 18 juin 2013
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Gilles Decelles, maire de la	Lac-Brome
	Jean-Guy Demers, maire de	Dunham
	Claude Dubois, maire de la	Bedford ville
	Jacques Ducharme	Frelighsburg
	André Claveau, représentant de	Farnham
	Pierre Pelland, maire de la	Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de la ville de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de la	Bromont
	Réjean Racine, représentant de	Brigham
Mme	Sylvie Raymond, mairesse du	East-Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de	Brome
	Gilles St-Jean, maire du	Bedford canton
	Tom Selby, maire du village de	Brome
Mme	Ginette Simard-Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général, monsieur Francis Dorion, d-g adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 21 mai 2013
4. Actualités du CLD :
 - 4.1. Fonds FAMM :
 - 4.1.1. Abattoir Jean-Guy Gince
 - 4.1.2. Extraits Québec
 - 4.1.3. Planchers des Appalaches inc.
 - 4.1.4. Pompex inc.
 - 4.1.5. Rotoplast
 - 4.2. Présentation du Guide touristique 2013-2014
 - 4.3. Circuits Vélo Brome-Missisquoi
 - 4.4. Refonte des sites internet
5. Autorisation du 2^e versement au CLD de 491 751.33 \$
6. Rapport du comité des transports du 10 juin :
 - 6.1. Avis de motion : Règlement 04-0813 concernant la mise en œuvre du projet pilote en transport collectif sur le territoire de la ville de Cowansville
 - 6.2. Présentation du projet de Règlement 04-0813 concernant la mise en œuvre du projet pilote en transport collectif sur le territoire de la ville de Cowansville :
 - 6.3. Consultation de la politique québécoise de mobilité durable
 - 6.4. Appui à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et l'Association des transports collectifs ruraux du Québec afin de modifier la *Loi sur les transports*
 - 6.5. 20^e anniversaire du transport adapté – souper chauffeurs
7. Rapport du comité régional de sécurité incendie du 6 juin :
 - 7.1. Appui à la municipalité régionale de comté de Témiscamingue
8. Rapport du comité d'aménagement du 10 juin :

- 8.1. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
- 8.2. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE
- 8.3. Suivi du dossier des îlots déstructurés
- 8.4. Présentation pour adoption du document de consultation – Réglementation sur l'écoulement et la gestion des eaux de surface (REGES)
- 8.5. Certificat de conformité :
 - 8.5.1. Règlements 152, 153 et 154 - Stanbridge Station (*plan urbanisme, zonage, lotissement -C.*)
 - 8.5.2. Règlements 155, 156 et 157 - Stanbridge Station (*construction, permis et certificat, conditions d'émission des permis de construction - C.*)
9. Rapport du comité d'évaluation du 28 mai
10. Rapport du comité de sécurité publique du 6 juin :
 - 10.1. Rapport bimestriel de février et mars 2013
 - 10.2. Rapport annuel de la Sûreté du Québec
 - 10.3. Demande d'intervention de Pipeline Montréal ltée sur le terrain du futur poste de la S.Q. à Dunham
11. Rapport du comité des carrières et sablières du 12 juin :
 - 11.1. Autorisation de procéder à l'enregistrement d'une hypothèque légale pour l'exploitant 6860974 Canada inc.
 - 11.2. Avis de motion : Règlement 05-0813 modifiant le règlement 07-1112 afin de rectifier les pourcentages accordés aux critères d'attribution des droits perçus d'une municipalité limitrophe au territoire de la MRC
 - 11.3. Proposition de modification de l'article 4.1.3 du règlement 07-1112 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et présentation du projet de règlement 05-0813
12. Cours d'eau
 - 12.1. Octroi de trois contrats distincts pour effectuer des travaux d'entretien de cours d'eau et autorisation de signature:
 - 12.1.1. Cours d'eau Plamondon et cours d'eau Guérin, à Farnham
 - 12.1.2. Branche 57 du cours d'eau Morpions, à Notre-Dame-de-Stanbridge et Sainte-Sabine
 - 12.1.3. Cours d'eau Dandurand-Bellefroid à Pike-River
 - 12.2. Pré-autorisation d'octroyer deux mandats distincts pour effectuer des travaux d'entretien de cours d'eau.
13. Rapport du comité administratif du 6 juin :
 - 13.1. Comptes à payer
 - 13.2. Révision du cadre stratégique de la MRC : plan stratégique de développement 2013
 - 13.3. Modification pacte rural dans le cadre du projet « module de jeu » présenté par la ville de Cowansville
 - 13.4. Modification pacte rural dans le cadre du projet « persévérance scolaire » présenter par les partenaires Brome-Missisquoi
 - 13.5. Approbation du plan d'actions 2013-2014 de Jeunes en Mouvement Brome-Missisquoi
 - 13.6. Loi permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions : discrimination flagrante envers les élus municipaux
14. Retour sur l'Assemblée des MRC du 22 et 23 mai 2013
15. Rapport de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes le 13 juin et autorisation pour effectuer le paiement des taxes et frais du protonotaire
16. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour juin / juillet / août
17. Correspondance
18. Questions diverses :
19. Deuxième période de questions du public
20. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

210-0613

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
 APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
 ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2013

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

211-0613

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 mai 2013 tel que rédigé.

ADOPTÉ

FONDS FAMM - ABATTOIR JEAN-GUY GINCE

212-0613

CONSIDÉRANT que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles qui est assuré par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ;

CONSIDÉRANT que la présente demande de financement, à savoir : « Étude de faisabilité pour l'implantation d'un abattoir dans la MRC » correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique notamment relativement à la priorité 5.1 : « Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets » ;

CONSIDÉRANT que Abattoir Jean-Guy Gince est un projet de démarrage qui sera localisée à Lac-Brome, pour offrir aux producteurs et bouchers indépendants de la région, un service d'abattoir multi-espèces ;

CONSIDÉRANT que ce type d'abattoir «A» donnant droit d'abattre moutons, bœufs, sangliers et animaux de chasse est actuellement inexistant sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi et sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, le plus proche étant situé dans la région de Coaticook à plus 3 heures de route aller-retour ;

CONSIDÉRANT que le dernier abattoir subsistant sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi est de type «B», lequel devra cesser ses activités en 2015, sous réserve d'investissement afin de rencontrer les normes du MAPAQ ;

CONSIDÉRANT que le Plan de développement de la zone agricole de Brome-Missisquoi et la stratégie Aliments Authentiques d'Avenir (3 A) du CLD prévoit l'implantation d'un tel projet en milieu agricole ;

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Brome consent au projet et qu'aucun changement de réglementation n'est prévu à l'endroit ciblé par le promoteur ;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit la création de 5 emplois à court terme et 12 emplois d'ici trois ans ;

CONSIDÉRANT qu'une étude de faisabilité est requise pour valider le projet et que les coûts relatifs à cette étude s'élèvent à 15 000\$;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

D'appuyer une demande au Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles (FAMM) du MDEIE, pour un montant de 40% des dépenses admissibles jusqu'à une hauteur maximale de 6 000\$ afin de permettre la réalisation de cette « Étude de faisabilité » pour l'implantation d'un abattoir sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

FONDS FAMM - EXTRAITS QUÉBEC

213-0613

CONSIDÉRANT que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles qui est assuré par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ;

CONSIDÉRANT que la présente demande de financement, à savoir : « Étude de faisabilité pour la production en vrac d'ingrédients fonctionnels à haute valeur ajoutée » correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique notamment relativement à la priorité 5.1 : « Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets » ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise deviendrait fournisseur d'ingrédients pour le marché des aliments fonctionnels et nutraceutiques, les produits de santé naturels ainsi que cosmétiques et nutricosmétiques ;

CONSIDÉRANT que grâce à son procédé d'extraction par CO2 supercritique, l'entreprise peut déjà compter sur la clientèle du Mont Echo Naturels et de Alga Genius ;

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan de développement de la zone agricole de Brome-Missisquoi et la stratégie Aliments Authentiques d'Avenir (3 A) du CLD ;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit la création de 5 emplois à court terme ;

CONSIDÉRANT qu'une étude de faisabilité est requise pour valider le projet et que les coûts relatifs à cette étude s'élèvent à 35 000\$;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

D'appuyer une demande au Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles (FAMM) du MDEIE, pour un montant de 40% des dépenses admissibles jusqu'à une hauteur maximale de 14 000\$ afin de permettre la réalisation de cette « Étude de faisabilité pour la production en vrac d'ingrédients fonctionnels à haute valeur ajoutée ».

ADOPTÉ

FONDS FAMM - PLANCHERS DES APPALACHES INC.

214-0613

CONSIDÉRANT que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles qui est assuré par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ;

CONSIDÉRANT que la présente demande de financement, à savoir : «Amélioration des processus» correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique relativement à la priorité 5.1 : « Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets » ;

CONSIDÉRANT que Planchers des Appalaches est un fabricant de planchers de bois franc localisé à Cowansville et qui emploie maintenant 125 employés ;

CONSIDÉRANT que pour poursuivre sa croissance et répondre à la demande, l'entreprise doit constamment moderniser ses équipements et automatiser ses opérations ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise envisage un nouvel investissement de 3 millions \$ visant à augmenter sa capacité de lattage et de séchage ;

CONSIDÉRANT qu'en plus d'accroître le volume potentiel des ventes d'une dizaine de millions de dollars, ce projet permettra aussi de réduire la dépendance de l'entreprise face aux sécheurs à forfaits dont la qualité est de plus en plus déficiente, de réduire sensiblement les coûts d'opération par Mille pmp et de réduire les exigences physiques sur les travailleurs à l'usine de lattage ;

CONSIDÉRANT que suite à l'acquisition de ces nouveaux équipements, l'entreprise qui possède déjà une application de gestion intégrée, doit refaire les ponts pour intégrer les nouveaux équipements dans ses processus de gestion ;

CONSIDÉRANT que le coût de l'intervention du consultant (FinoSolutions) s'élève à 51 975\$ plus la mise à niveau des équipements et logiciels estimé à 35 000\$;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

D'appuyer une demande au Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles (FAMM) du MDEIE, pour un montant de 40% des dépenses admissibles jusqu'à une hauteur maximale de 20 000\$ afin de permettre la réalisation de ce projet d'«Amélioration des processus» chez Planchers des Appalaches Inc. »

ADOPTÉ

FONDS FAMM - POMPEX INC.

215-0613

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est admissible pour bénéficier du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles qui est assuré par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ;

CONSIDÉRANT que la présente demande de financement, à savoir : «Amélioration des processus» correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique relativement à la priorité 5.1 : « Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets » ;

CONSIDÉRANT que Pompex Inc. est une entreprise qui offre des solutions complètes de manutention des eaux : elle fait la vente, le service et la location de pompes, d'agitateurs et de génératrices et propose aussi son expertise technique et des services de supervision sur place pour des projets de drainage et de dérivation d'eau ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise, établie à Cowansville depuis 1978, compte maintenant 11 employés ;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, Pompex a développé son propre produit et fabrique maintenant une station de pompage pré assemblée en fibre de verre qui remplace avantageusement les stations en béton ;

CONSIDÉRANT que pour la fabrication de ce nouveau produit, l'entreprise considère un investissement de 1 million \$ en bâtisse et équipements ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise possède déjà l'application de gestion intégrée SouthWare mais que tous ses systèmes de gestion actuels sont structurés pour la vente, le service et la location de pièces et d'outils ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise, laquelle souhaite passer de distributeur à fabricant, doit donc adapter ses systèmes de manière à gérer les estimations de coûts des projets, les offres de service, la fabrication ainsi que la traçabilité des communications avec les clients ;

CONSIDÉRANT que le coût de l'intervention du consultant (FinoSolutions) s'élève à 32 500\$;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

D'appuyer une demande au Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles (FAMM) du MDEIE, pour un montant de 40% des dépenses admissibles jusqu'à une hauteur de maximale de 8 200\$ afin de permettre la réalisation de ce projet d'« Amélioration des processus d'affaires » chez Pompex Inc.

ADOPTÉ

(M. Claude Dubois, maire de la ville de Bedford s'est retiré des délibérations et du vote concernant la résolution précédente).

FONDS FAMM - ROTOPLAST

216-0613

CONSIDÉRANT que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles qui est assuré par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ;

CONSIDÉRANT que la présente demande de financement, à savoir : «Développement d'un produit» correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique relativement à la priorité 5.1 : « Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets » ;

CONSIDÉRANT que Rotoplast est une entreprise qui œuvre dans le rotomoulage de composantes en plastique et qui emploie une trentaine d'employés à East Farnham ;

CONSIDÉRANT que malgré son design dépassé et sans aucun effort marketing, Rotoplast vend une cinquantaine de pédalos par année (en plus d'une vaste gamme d'autres produits) ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise estime qu'avec un design plus attrayant, elle pourrait augmenter ses ventes à plus d'une centaine d'unités dès la première année et enregistrer une croissance soutenue par la suite avec l'ouverture de quelques nouveaux détaillants ;

CONSIDÉRANT que l'impact pour l'entreprise serait significatif autant au niveau des revenus qu'au niveau de la production avec une plus grande stabilité des travailleurs durant les périodes creuses d'hiver et que le produit serait exportable;

CONSIDÉRANT que le budget de développement s'élève à 225 000\$ pour les études préliminaire, le design, les essais, le prototypage, les moules et les frais de commercialisation de la première année;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'appuyer une demande au Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles (FAMM) du MDEIE, pour un montant de 40% des dépenses admissibles jusqu'à une hauteur maximale de 20 000\$ afin de permettre la réalisation de ce projet de « développement de produit » chez Rotoplast.

ADOPTÉ

VERSEMENT DE LA 2^E TRANCHE DE L'AIDE FINANCIÈRE AU CLD

217-0613

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU**

D'autoriser le versement de la deuxième tranche de l'aide financière 2013 au CLD au montant de 491 751.33 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 04-0813 CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PILOTE EN TRANSPORT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE COWANSVILLE

Avis de la motion est, par la présente, donné par monsieur Donald Badger, avec dispense de lecture vu le dépôt séance tenante du projet de règlement, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du Règlement 04-0813 concernant la mise en œuvre du projet pilote en transport en commun sur le territoire de la ville de Cowansville.

CONSULTATION DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE MOBILITÉ DURABLE

218-0613

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec est en période de consultation pour la politique québécoise de la mobilité durable jusqu'au 21 juin 2013;

CONSIDÉRANT que la consultation concerne : l'aménagement du territoire et les transports; la gouvernance et le financement du transport collectif; l'électrification des transports et l'environnement; le transport régional, rural et interurbain; le transport adapté aux besoins des personnes handicapées et à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que le service de transport de la MRC Brome-Missisquoi désire profiter de l'occasion pour s'exprimer sur l'encadrement, le financement et le développement du transport;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

D'autoriser Mme Julie Langevin, directrice du service de transport adapté et collectif de la MRC, à répondre à certaines questions visées par la consultation eu égard aux trois thèmes suivants : la gouvernance et le financement du transport collectif; le transport

rural, régional et interurbain; le transport adapté aux besoins des personnes handicapées et à mobilité réduite, au nom et pour le compte de la MRC.

ADOPTÉ

APPUI À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC
ET À L'ASSOCIATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS RURAUX DU QUÉBEC
AFIN DE MODIFIER LA LOI SUR LES TRANSPORTS

219-0613

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec sollicite l'appui de la MRC dans ses démarches afin que la *Loi sur les transports* soit modifiée, et ce dans les meilleurs délais par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le transport collectif régional ou rural n'existait pas lors de l'entrée en vigueur de la *Loi sur les transports* (L.R.Q., c. T-12);

CONSIDÉRANT qu'il est primordial d'enclôser le transport régional et rural dans la loi sur le transport pour en garantir le développement à long terme;

CONSIDÉRANT que l'appellation « transport collectif » prête à confusion;

CONSIDÉRANT que le développement du transport collectif régional ou rural recommande des modifications spécifiques à la *Loi sur les Transports* afin d'éviter les conflits de régimes applicables, ce qui permettra d'effectuer, par la suite, une concertation avec les autres organismes publics visés pour la livraison du service;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de reconnaître les MRC à titre d'entité — coordonnatrice de la livraison du service de transport collectif régional ou rural, vu le rôle des MRC dans le développement du transport collectif dans les milieux ruraux;

CONSIDÉRANT que le transport collectif régional et rural peut s'effectuer à l'intérieur d'un territoire de MRC;

CONSIDÉRANT le coût très important relié au service de transport collectif pour les régions rurales en raison des vastes territoires et du dispersionnement de la clientèle;

CONSIDÉRANT l'importance de permettre à toutes les municipalités de percevoir la taxe sur l'essence et la contribution annuelle pour le transport en commun prélevée sur l'immatriculation des véhicules;

CONSIDÉRANT l'obligation d'offrir un service de transport collectif régional ou rural pour assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire dans une perspective de mobilité globale et d'accessibilité sur l'ensemble du territoire québécois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS

APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande déposée par l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et l'Association des transports collectifs ruraux du Québec afin que la *Loi sur les transports* soit modifiée dans les meilleurs délais par le Gouvernement du Québec afin :

1. De reconnaître les MRC au même titre que les municipalités locales dans la *Loi sur les transports*;
2. D'utiliser l'appellation « transport collectif » pour tous les transports qui sont dédiés à l'ensemble des clientèles potentielles. Cette recommandation vient exclure les transports qui sont affectés à des clientèles spécifiques, et ce, même si plusieurs personnes utilisent le service au même moment;
3. Que l'article 48.18 Section V.3 de la *Loi sur les transports* puisse se lire ainsi : « Une municipalité locale ou une MRC peut, par règlement dont copie doit être transmise au ministre, organiser un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la municipalité ou de la MRC. Le règlement doit décrire le service projet »;
4. Que le ministère des Transports soutienne la mise en place d'une table de concertation nationale sur le transport collectif pour les régions ou territoires ruraux;
5. Que la table de concertation regroupe les organisations de transport collectif qui ont pour mission et priorité le transport collectif, la FQM et l'ADGMRCQ et que les

membres participants proviennent des instances nationales, en fonction des régions et des territoires ruraux. Il est entendu que des représentants sectoriels et ministériels seraient invités à se joindre aux rencontres en fonction des sujets traités.

ADOPTÉ

20^E ANNIVERSAIRE DU TRANSPORT ADAPTÉ – SOUPER CHAUFFEURS

220-0613

CONSIDÉRANT le 20^e anniversaire du transport adapté dans la région;

CONSIDÉRANT l'importance du travail des chauffeurs dans le service du transport adapté;

CONSIDÉRANT que l'organisation d'un souper avec les chauffeurs avait été prévue dans les prévisions budgétaires du service de transport de la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU :**

D'autoriser une dépense maximale de 1 500 \$ pour l'organisation d'un souper pour les chauffeurs afin de souligner le 20^e anniversaire du service de transport adapté dans la région de Brome-Missisquoi, lequel aura lieu le 28 août 2013.

ADOPTÉ

APPUI À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

221-0613

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a adopté la résolution 05-13-284 demandant à l'école nationale des pompiers du Québec de surseoir à l'exigence obligeant les pompiers à faire leur examen pompier 1 et pompier 2 dans un site de formation régional afin de tenir compte des réalités particulières que connaissent les régions;

CONSIDÉRANT que les pompiers de la région de la MRC Brome-Missisquoi doivent parcourir en moyenne quatre-vingt-six kilomètres pour passer leur examen donc, cent soixante-douze kilomètres aller-retour.

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la demande formulée par la MRC de Témiscamingue et d'en informer l'école nationale des pompiers du Québec dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

222-0613

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'ajourner la séance du conseil afin que les maires puissent délibérer relativement à des affaires internes.

ADOPTÉ

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

223-0613

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

De réouvrir la séance publique.

ADOPTÉ

M. Jacques Ducharme, maire de Frelighsburg, quitte la séance du conseil.

SUIVI DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS : ENTRÉE EN VIGUEUR DU RCI 03-0513
ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS – ARTICLE 59 VOLET 1

Monsieur le Préfet informe le conseil que le RCI 2^e remplacement numéro 03-0513 régissant l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente (îlots déstructurés – article 59, volet 1) est entré en vigueur le 12 juin 2013.

ADOPTION DU DOCUMENT DE CONSULTATION – RÉGLEMENTATION SUR
L'ÉCOULEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE (REGES)

224-0613

CONSIDÉRANT que le conseil des maires a indiqué le 21 mai dernier qu'il est nécessaire de prendre le temps de rencontrer tous les conseils municipaux, leur direction générale et les services d'urbanisme et/ou d'inspection afin de pouvoir répondre à tous les questionnements et propositions, ainsi que les différents groupes d'intérêt;

CONSIDÉRANT qu'un nombre important de questions et commentaires ont été évoqués par les municipalités locales suite au document synthèse, et ce, pour l'ensemble des mesures présentées;

CONSIDÉRANT que pour se faire, il est nécessaire que le conseil des maires adopte un document de consultation afin d'entamer les consultations des divers groupes d'intérêts;

CONSIDÉRANT que le Service de gestion du territoire de la MRC a pris en considération les demandes formulées le mois dernier, à savoir (i) ajout de surlignage en bleu des normes actuellement en vigueur sur le plan régional; (ii) insertion d'encadrés explicatifs pertinents et (iii) ajout de références à la documentation pertinente associée;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:

D'adopter le document de consultation de la réglementation visant l'écoulement et la gestion des eaux de surface (REGES) afin d'entamer les consultations de différents groupes d'intérêt, le tout tel que présenté séance tenante.

D'inventorier les dispositions réglementaires dans toutes les municipalités de la MRC qui s'apparentent à celles proposées dans le RÉGES, afin de connaître l'écart entre les normes actuelles et celles proposées.

EN FAVEUR : 39 voix représentant 95.7 % de la population
CONTRE : 1 voix (Brigham)

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS 152, 153 ET 154
STANBRIDGE STATION

225-0613

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanbridge Station a transmis à la MRC le 5 juin 2013 les règlements 152, 153 et 154;

CONSIDÉRANT que les règlements 152, 153, 154 visent respectivement une refonte réglementaire afin d'assurer la concordance des règlements relatifs au plan d'urbanisme (152), du zonage (153) et du lotissement (154) au schéma d'aménagement SARR;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:

De déclarer les règlements numéros 152, 153 et 154 de la municipalité de Stanbridge Station **CONFORMES** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS 155, 156 ET 157
STANBRIDGE STATION

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanbridge Station a transmis à la MRC le 5 juin 2013 les règlements numéro 155, 156 et 157;

226-0613

CONSIDÉRANT que les règlements 155, 156 et 157 visent respectivement une refonte réglementaire afin d'assurer la concordance des règlements de construction (155), du règlement sur les permis et certificats (156) et du règlement sur les conditions d'émission des permis de construction (157) au schéma d'aménagement SARR;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:

De déclarer les règlements numéros 155, 156 et 157 de la municipalité de Stanbridge Station **CONFORMES** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

ACHAT DE TROIS TABLETTES ÉLECTRONIQUES POUR
LES INSPECTEURS DU SERVICE DE L'ÉVALUATION DE LA MRC

227-0613

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU

D'autoriser l'achat de trois tablettes électroniques de type iPad pour les inspecteurs du service de l'évaluation lorsque le fournisseur de la MRC, SMI Informatique, aura complété le développement des logiciels d'évaluation modernisée.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ENREGISTREMENT D'UNE HYPOTHÈQUE
LÉGALE POUR UN EXPLOITANT DE CARRIÈRE / SABLIERE

228-0613

CONSIDÉRANT que l'exploitant 6860974 Canada inc. (M. Janulewicz, président) a une créance de 2 562,18 \$ (*montant dû en date du 24 mai 2013*) envers la MRC Brome-Missisquoi résultant du non-paiement des droits suivant l'exploitation du site ABR-065 en 2010;

CONSIDÉRANT que la MRC a permis au débiteur d'effectuer des versements mensuels de l'ordre de 500 \$ aux deux semaines jusqu'à l'extinction de sa créance;

CONSIDÉRANT que due à la collaboration actuelle du débiteur quant aux versements mensuels, la MRC continuera d'encaisser ces versements mais elle poursuivra un suivi serré afin de recevoir l'entièreté de son dû ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :

De mandater le comité administratif, advenant le cas où le débiteur, 6860974 Canada inc. (M. Janulewicz, président) ne poursuit plus ses versements, d'autoriser l'enregistrement d'une hypothèque légale à l'égard des biens meubles dudit débiteur, le tout conformément à l'article 78.8 *Loi sur les compétences municipales* et l'article 2725 du *Code civil du Québec*.

ADOPTÉ

**AVIS DE MOTION : AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 07-1112 CONCERNANT LA
CONSTITUTION D'UN FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À
L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

Avis de la motion est, par la présente donné par madame Pauline Quinlan, avec dispense de lecture vu le dépôt séance tenante du projet de règlement, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, elle ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement 05-0813 modifiant le *règlement 07-1112 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, afin de rectifier les pourcentages accordés aux critères d'attribution des droits perçus d'une municipalité limitrophe au territoire de la MRC.

**OCTROI DES CONTRATS ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES
TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU PLAMONDON ET GUÉRIN; DE LA
BRANCHE 57 DU COURS D'EAU MORPIONS; ET DU
COURS D'EAU DANDURAND-BELLEFROID**

229-0613

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé au lancement de trois appels d'offres distincts par invitation le 31 mai 2013 pour effectuer des travaux d'entretien dans les cours d'eau suivant : (i) les cours d'eau Plamondon et Guérin à Farnham; (ii) la branche 57 du cours d'eau Morpions à Notre-Dame-de-Stanbridge et Sainte-Sabine; et (iii) le cours d'eau Dandurand-Bellefroid à Pike-River;

CONSIDÉRANT que les ouvertures des soumissions ont eu lieu respectivement le lundi 17 juin 2013 à 11 h 05; 11 h 07 et 11 h 10;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR RÉJEAN RACINE
ET RÉSOLU:**

D'octroyer les contrats suivants pour les travaux d'entretien au plus bas soumissionnaire conforme, soit :

- pour les cours d'eau Plamondon et Guérin à Farnham à *J.A. Beaudoin Construction Ltée* au montant de 47 216.78 \$ (taxes incluses).
- pour la branche 57 du cours d'eau Morpions à Notre-Dame-de-Stanbridge et Sainte-Sabine à *J.A. Beaudoin Construction Ltée* au montant de 20 993.57 \$ (taxes incluses).
- pour le cours d'eau Dandurand-Bellefroid à Pike-River à *J.A. Beaudoin Construction Ltée* au montant de 22 303.41 \$ (taxes incluses).

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur-général, à signer les trois contrats distincts concernant le présent objet au nom et pour le compte de la MRC.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

ADOPTÉ

(M. Martin Bellefroid, maire Pike-River, s'est retiré des délibérations et du vote concernant la résolution précédente).

**AUTORISATION D'OCTROYER UN MANDAT POUR EFFECTUER DES
TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LA
BRANCHE 5 DU COURS D'EAU NORTH BRANCH**

230-0613

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée des intéressés le 17 juin 2013 à Dunham;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien pourront débuter avant le 1^{er} août 2013, selon la procédure d'entretien des cours d'eau agricoles du MDDEP et du MRNF;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires ne se réunira pas avant la troisième semaine du mois d'août;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder au lancement d'un appel d'offres par invitation et de préautoriser l'octroi du contrat conditionnellement à ce que la soumission du plus bas soumissionnaire soit conforme et que le prix soit raisonnable ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres par invitation auprès des entrepreneurs selon la méthodologie élaborée par le comité et conformément à la Loi, pour les travaux d'entretien de la branche 5 du cours d'eau North Branch.

Suivant l'étude de conformité des soumissions reçues, la MRC dispose de l'entière discrétion pour rejeter toute soumission, incluant la soumission conforme la plus basse, si le prix des offres est trop élevé.

D'autoriser l'octroi d'un contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation des travaux d'entretien de la branche 5 du cours d'eau North Branch, en se réservant le droit de ne pas donner suite au projet, ou de ne le faire exécuter qu'en partie.

D'autoriser Messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer ledit contrat au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

**AUTORISATION D'OCTROYER UN MANDAT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU SWENNEN-LAMOTHE**

231-0613

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée des intéressés le 17 juin 2013 à Bedford Canton;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien pourront débuter le 1^{er} août 2013, selon la procédure d'entretien des cours d'eau agricoles du MDDEP et du MRNF;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires ne se réunira pas avant la troisième semaine du mois d'août;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder au lancement d'un appel d'offres par invitation et de préautoriser l'octroi du contrat conditionnellement à ce que la soumission du plus bas soumissionnaire soit conforme et que le prix soit raisonnable ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres par invitation auprès des entrepreneurs selon la méthodologie élaborée par le comité et conformément à la Loi, pour les travaux d'entretien du cours d'eau Swennen-Lamothe.

Suivant l'étude de conformité des soumissions reçues, la MRC dispose de l'entière discrétion pour rejeter toute soumission, incluant la soumission conforme la plus basse, si le prix des offres est trop élevé.

D'autoriser l'octroi d'un contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Swennen-Lamothe, en se réservant le droit de ne pas donner suite au projet, ou de ne le faire exécuter qu'en partie.

D'autoriser Messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer ledit contrat au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

COMPTES À PAYER

232-0613

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les quatre (4) dépenses suivantes, à savoir:

G. Duke, William (programme RAAP)	8 600,00 \$
G. Duke, William (programme RAAP)	24 400,00 \$
BMI experts-conseils inc. (C.E. Dandurand-Bellefroid)	8 534,02 \$
Géomont (données Lidar – 70% du montant)	43 129,42 \$
Total	84 663,44 \$

ADOPTÉ

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.
(M. Martin Bellefroid, maire Pike-River, s'est retiré des délibérations et du vote concernant la résolution précédente).*

MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC

233-0613

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil de la MRC de réviser, périodiquement, sa vision, ses orientations et ses stratégies pour tenir compte de l'évolution du contexte municipal et des différents dossiers;

CONSIDÉRANT la journée d'échanges et de réflexion du 26 mars où tous les maires et les DG étaient invités;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De mettre à jour le plan stratégique de la MRC suivant les conclusions de la journée d'échanges du 26 mars 2013.

Vision :

Viser un développement de toute la MRC Brome-Missisquoi basé sur les principes du développement durable.

Grandes orientations et stratégies:

- 1. Appuyer le développement économique :** soutenir politiquement et financièrement le CLD pour :
 - a. le développement de l'emploi, autant que possible, de bonne qualité
 - b. le travail de concertation
 - c. le soutien aux entreprises
 - d. la diversification économique
 - e. la qualification de la main-d'œuvre
 - f. l'entrepreneuriat
 - g. le développement des infrastructures
- 2. Améliorer les performances de Brome-Missisquoi :**
 - a. favoriser la collaboration entre les municipalités
 - b. encourager la formation des élus et du personnel des municipalités locales et de la MRC,
 - c. sensibiliser davantage la population à nos défis et à nos responsabilités
 - d. développer, innover et exceller
- 3. Viser une croissance de la richesse :**
 - a. appuyer le développement économique
 - b. maintenir une bonne santé financière pour la MRC et les municipalités locales
 - c. mettre en place les conditions favorisant une croissance de la richesse foncière
 - d. planifier la gestion des infrastructures à long terme
- 4. Viser une qualité de vie supérieure :** par le développement
 - a. de services de bonne qualité (santé, éducation, garderie, internet, commerces),
 - b. d'un environnement naturel de haute qualité (forêt, eau, air, tranquillité)
 - c. d'activités récréatives de bonne qualité (sentiers, ski, golf, équitation, voile, pêche).
- 5. Attirer les jeunes familles :** par le développement
 - a. de l'emploi,
 - b. des services de proximité (école, garderie, hôpital, épicerie, pharmacie, etc.),
 - c. des services de loisirs (parc, marche, vélo, culture, camps de jeunes, etc.),
 - d. du logement abordable,
 - e. de la nature, de l'environnement et des grands espaces.

ADOPTÉ

ENGAGEMENT DE FORMATION POUR TOUS LES ÉLUS

234-0613

CONSIDÉRANT que le rôle et les tâches des maires et conseillers municipaux sont devenus très complexes;

CONSIDÉRANT que les deux unions municipales organisent de nombreuses formations très pertinentes et intéressantes;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC priorise la formation de tous les élus dans son plan stratégique;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU**

1. De reconnaître l'importance de la formation pour tous les élus municipaux.
2. De prendre les moyens pour en favoriser l'accès (organisation de formations pertinentes dans Brome-Missisquoi à des coûts raisonnables).
3. De demander à tous les conseils municipaux de la MRC de s'engager à ce que tous leurs membres suivent des formations, et ce, dès cet automne.

ADOPTÉ

MODIFICATION DU PROJET « MODULE DE JEU » PRÉSENTÉ PAR LA VILLE DE COWANSVILLE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

235-0613

CONSIDÉRANT que la MRC a octroyé un montant de 10 000 \$ provenant du fonds régional 2012 pour l'installation d'un module de jeu au Centre de la nature de Cowansville (parc à vocation régionale);

CONSIDÉRANT que suite à une modification dudit projet, le module de jeu sera installé au parc Bernard à Cowansville (parc à vocation locale);

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR RÉJEAN RACINE
ET RÉSOLU**

Que le projet ne soit plus financé par le fonds régional, mais plutôt par le fonds local « Centre » 2014 et ce pour le même montant, soit 10 000 \$.

ADOPTÉ

MODIFICATION DU PROJET « PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE » PRÉSENTÉ PAR LES PARTENAIRES BROME-MISSISQUOI DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

236-0613

CONSIDÉRANT que la MRC a octroyé un montant de 10 000 \$ provenant du fonds régional 2013 pour les activités de persévérance scolaire réalisées par les *Partenaires Brome-Missisquoi* qui sera réévalué selon le financement à obtenir du programme « Réunir-Réussir » de la CRÉ;

CONSIDÉRANT que l'organisme les *Partenaires Brome-Missisquoi* a reçu le montant total réservé pour Brome-Missisquoi du fonds « Réunir-Réussir », soit 151 335 \$ sur deux ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU**

Compte tenu de l'obtention du financement par le programme « Réunir-Réussir » de la CRÉ, de retirer la subvention provenant du fonds régional du Pacte rural 2013 et d'informer le promoteur de cette décision.

ADOPTÉ

**APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS 2013-2014 DE JEUNES EN MOUVEMENT
BROME-MISSISQUOI ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

237-0613

D'adopter le Plan d'actions 2013-2014 de « Jeunes en mouvement Brome-Missisquoi » tel que déposé séance tenante et de demander à Québec en forme une aide financière de l'ordre de 254 000 \$ pour réaliser ce plan. D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer l'ensemble des protocoles pour la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2014 avec les organismes concernés au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

**LOI PERMETTANT DE RELEVER PROVISOIREMENT UN ÉLU MUNICIPAL DE SES
FONCTIONS : DISCRIMINATION FLAGRANTE ENVERS LES ÉLUS MUNICIPAUX**

238-0613

CONSIDÉRANT que la *Loi permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions* a été sanctionnée le 9 avril 2013;

CONSIDÉRANT que cette Loi permet à la Cour supérieure de déclarer provisoirement incapable d'exercer toute fonction reliée à sa charge un membre d'un conseil municipal qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction à une loi du Parlement du Québec ou du Canada et punissable de deux ans d'emprisonnement ou plus;

CONSIDÉRANT que la municipalité elle-même, tout électeur de celle-ci ou le procureur général peut déposer une telle requête auprès de la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT que cette Loi aux conséquences très graves sanctionnée par les élus provinciaux s'applique uniquement aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT que cette Loi témoigne d'un cas important et flagrant de discrimination envers les élus municipaux, laquelle discrimination ne peut être justifiée raisonnablement en vertu de l'article 1 de la Charte Canadienne des droits et libertés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU :**

D'exiger au Gouvernement du Québec de modifier immédiatement la *Loi permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions* afin de la rendre applicable à toute personne élue démocratiquement.

D'acheminer la présente à la Première Ministre, Madame Pauline Marois, au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault, ainsi qu'aux chefs des partis d'opposition, à l'UMQ et à la FQM.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT
DE PAIEMENT DES TAXES**

239-0613

CONSIDÉRANT qu'il y a eu vente des immeubles cités ci-dessous pour défaut de paiement des taxes le 13 juin 2013 :

- 1 propriété située dans la municipalité de Brigham;
- 1 propriété située dans la municipalité de St-Armand;
- 3 propriétés situées dans la ville de Sutton;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement des taxes recueillies et des frais aux municipalités concernées et au protonotaire.

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

240-0613

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fautoux, préfet



Me Vanessa Couillard, greffière

Ledit procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.